



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. le ministre ASHTON propose la première lecture du projet de loi 21 — *Loi sur la Société canadienne du Port arctique de Churchill/The Churchill Arctic Port Canada Act* — dont l'objet a été indiqué.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (H. MacKay, W. Joyce, W. Matheson et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (C. Vandenbossche, B. Johannesson, T. Butow et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (R. Bertrand, G. Bertrand, R. Lambert et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (J. Letkeman, W. Neufeld, N. Kehler et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (W. Jefferies, D. Denning, K. McCloy et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (H. Penner, D. Derksen, T. Penner et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la ministre BLADY, M<sup>mes</sup> DRIEDGER et MELNICK ainsi que MM. HELWER et ALTEMEYER font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> WIGHT voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que, même si des milliers de Manitobains se sont opposés à l'augmentation de la taxe de vente provinciale et ont qualifié l'idée de ridicule pendant la dernière période électorale, le gouvernement provincial ait ignoré la volonté des Manitobains et les règles de droit en choisissant d'augmenter la TVP de un pour cent, soit de sept à huit pour cent;
- b) que, malgré des appels réitérés pour le respect du droit, le gouvernement provincial continue à faire preuve de manque de respect dans son approche envers les principes énoncés dans la *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables*, y compris l'imposition de taxes importantes aux Manitobains sans la tenue de référendum et l'exemption accordée aux ministres à l'égard des sanctions prévues en matière de salaires au cours des périodes de déficit, constitue un manquement à la primauté du droit et aux droits démocratiques des Manitobains;
- c) que, même si le Manitoba enregistre le taux le plus élevé de fréquentation des banques d'alimentation au Canada, en particulier chez les enfants, et un taux d'inflation de plus du double de la moyenne nationale, le gouvernement provincial continue de faire payer des impôts aux Manitobains à partir d'un niveau de revenu inférieur à ce que l'on trouve dans toutes les provinces à l'exception de deux et qu'il n'ait pas augmenté l'exemption personnelle de base de l'impôt sur le revenu pour la placer au niveau de la moyenne provinciale à l'échelle nationale;
- d) qu'en dépit de nombreux appels émanant d'individus et de groupes communautaires, le gouvernement provincial n'ait pas protégé les Manitobains les plus vulnérables lorsqu'il a refusé d'augmenter la partie de l'allocation du logement de l'Aide à l'emploi et au revenu à 75 % du loyer moyen du marché;
- e) que, malgré la hausse des recettes fiscales la plus importante parmi toutes les provinces canadiennes qui a lieu en 2013 et qui est prévue au cours des prochaines années, le gouvernement s'est engagé à augmenter les dépenses en l'absence d'un examen complet des dépenses publiques pour évaluer les rendements des investissements et les résultats des programmes de tous les ministères;

- f) que le gouvernement provincial n'ait jamais réussi à tenir ses promesses précédentes d'investir dans les infrastructures de base, démontrant à l'Assemblée qu'on ne peut se fier à ses propos étant donné que de nombreux projets d'infrastructures de base mentionnés dans le discours du Trône constituent des projets de longue date déjà annoncés et auxquels il s'était engagé avant l'augmentation proposée de la taxe de vente provinciale.

En conséquence de ces nombreux manquements, parmi d'autres, le gouvernement a perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. WHITEHEAD, CULLEN, CALDWELL, SCHULER et GAUDREAU interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

BRIESE  
CULLEN  
DRIEDGER  
EICHLER  
EWASKO  
FRIESEN  
GERRARD  
GOERTZEN  
GRAYDON

HELWER  
MITCHELSON  
PALLISTER  
PEDERSEN  
ROWAT  
SCHULER  
SMOOK  
STEFANSON  
WISHART..... 18

**CONTRE**

ALLAN  
ALLUM  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BLADY  
BRAUN  
CALDWELL  
CHIEF  
CHOMIAK  
DEWAR  
GAUDREAU  
HOWARD  
IRVIN-ROSS  
KOSTYSHYN  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MALOWAY  
MARCELINO (Logan)  
MARCELINO (Tyndall Park)  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
PETTERSEN  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WHITEHEAD  
WIEBE  
WIGHT ..... 34

Le débat sur la motion principale se poursuit.

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

---

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le défaut de déclencher des élections partielles dans la circonscription de Morris sera examinée le jeudi 28 novembre 2013.

---

La séance est levée à 16 h 44, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID